A l'issue de la campagne 2024, le jury souhaite insister sur quelques points d'attention :

Le label trois fleurs, plus haute distinction que le jury régional décerne, contribue au rayonnement de l'Île-de-France. Son attribution ou son renouvellement est le fruit d'une extrême attention. Il faut donc être tout particulièrement vigilant sur les points suivants :

- Se maintenir au niveau de label 3 Fleurs nécessite une attention constante : Le jury veille à distinguer les communes qui sont attentives toute l'année à la qualité du cadre de vie paysager.
- Le niveau 3 fleurs s'appuie notamment sur la nécessité d'un suivi du patrimoine arboré : L'arbre est un élément essentiel de la trame végétale.
- Le niveau 3 fleurs est l'expression du génie propre de chaque commune et de la spécificité de chaque territoire. Il faut éviter les stéréotypes. Il ne faut pas chercher à imiter. Ce qui est applicable dans une commune, ne l'est pas forcément dans une autre.

Lors des visites le jury rappelle quelques points importants :

- L'exposé préliminaire, qui peut se dérouler en salle, ne doit en aucun cas excéder 15 minutes. Il doit permettre d'appréhender la stratégie globale de la commune au regard du label
- Le label distingue un travail réalisé en équipe. Le jury est particulièrement attentif à la bonne synergie entre les élus et les équipes techniques. La présence d'un élu est indispensable lors de la visite.
- Le circuit dure 1 heure maximum. Chaque minute compte et doit donc faire sens. Le jury souligne l'importance de prévoir des points à visiter à pied.
- Tous les membres du jury (entre 3 et 4 personnes) doivent impérativement être dans un même véhicule permettant d'apprécier les alentours.

Le dossier :

- Il est important de prévoir dans le dossier des photos des actions de la commune, prises au printemps et en fin d'été, afin de conforter l'analyse que pourra faire le jury
- Le jury doit pouvoir étudier le dossier avant de venir sur la commune. L'absence de sa transmission en amont est très pénalisante pour la commune, dans l'attribution ou le renouvèlement de son label.